



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 75737

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés que rencontre le secteur de l'aide à domicile dont les structures gestionnaires, sur le terrain, sont confrontées à des déficits structurels, et dont la situation des salariés, en termes de statut et de rémunération, demeure inchangée. Si des principes ont été admis quant à la hausse de la valeur du point et des indemnités kilométriques, ils ne sont toujours pas applicables à ce jour. Par ailleurs, concernant l'ARTT, très peu d'associations ont reçu l'agrément nécessaire et les aides correspondantes. Or, dans ce contexte défavorable, elles doivent faire face aux exigences de la montée en charge de la demande, notamment avec la mise en place de l'APA, et ce malgré les difficultés rencontrées pour le recrutement du personnel dans les conditions actuelles. Aussi, compte tenu de la nature de leurs ressources, elles ne pourront y faire face sans des mesures financières d'accompagnement adaptées. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour promouvoir la modernisation de ce secteur en donnant les moyens nécessaires aux associations d'aides à domicile pour les personnes âgées dépendantes et leurs familles, comme pour les personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75737

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2164